

Construction d'un bassin de stockage dans le secteur Vieilley / Combe Saragosse - Modification du plan de financement

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération du 7 juillet 2005, le Conseil Municipal a approuvé la construction d'un bassin de stockage et de dépollution sur le réseau d'assainissement dans le secteur Vieilley / Saragosse, d'une capacité de 2 500 m³, visant à stocker les effluents et à les renvoyer dans le réseau à débit régulé.

Le coût de ce projet a été précisé : les travaux se montent à 1 597 716,97 € HT.

Le projet entrant dans l'axe A du programme ATSR, l'Etat pourrait participer à hauteur de 10 %.

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

Participation Etat - ATSR	159 771,00 €
Participation Agence de l'Eau	400 000,00 €
Part à la charge de la Ville de Besançon (dont TVA)	<u>1 351 098,50 €</u>
TOTAL TTC	1 910 869,50 €

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à solliciter les participations de l'État et l'Agence de l'Eau,
- à inscrire ces subventions en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception des notifications attributives aux imputations 13.1321/1328.98005.30300 (Budget Assainissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 octobre 2005.